**Concours Général de Théologie – Collège des Bernardins**

**Vingt quatrième session, année 2023**

**« Délivre-nous du mal »**

**Épreuve écrite.**

Durée de l’épreuve : 4h00

Documents autorisés : la Bible (signets autorisés)

Vous traiterez les deux parties dans l’ordre de votre choix.

Veillez autant que possible à recourir dans vos réponses :

* à l’Écriture Sainte
* à des exemples précis tirés du présent ou du passé de la vie de l’Église.

**Première partie : 10 points.**

Vous traiterez **un seul** sujet, à votre choix, parmi les sujets suivants.

1. Pourquoi demander à « notre Père » de nous « délivrer du mal » ?
2. Après la Résurrection nous continuons à faire l’expérience du mal. De quoi la Passion et la Résurrection de Jésus nous délivrent-elles ?
3. « Ne pleurez pas comme ceux qui n'ont pas d'espérance » écrit saint Paul aux Thessaloniciens (*1 Th 4,13*). Quelle est à votre avis la juste attitude chrétienne devant la mort ?

**Veuillez inscrire clairement le numéro du sujet que vous avez choisi**.

**Deuxième partie : 10 points.**

Vous répondrez de façon succincte (10 à 15 lignes) à **chacune** des questions suivantes.

(Chacune de ces quatre questions compte pour 2,5 points)

1. De quel mal le paralytique est-t-il délivré par Jésus (*Mc 2,1-12*) ?
2. En quoi les sacrements de l’Église sont-ils des lieux de libération du mal ?
3. Suffit-il de prier pour être délivré du mal ?
4. « Être sauvé » et « être délivré du mal », est-ce synonyme ?